

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 944

12 avril 2012

SOMMAIRE

AG Finance S.à r.l.	45291	Presslux Holding S.A.	45307
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.	45307	Projet Roumanie S.A.	45276
Ariep S.à r.l.	45311	Provimentum III S.A.	45301
Asteo Luxembourg	45309	Rangiroa	45290
Bateos Luxembourg	45309	REDCOR Reaseguros S.A.	45294
Casinvest S.à r.l.	45310	RE Telecommunications S.à r.l.	45291
CCA Benelux S.A.	45292	Robson S.à r.l.	45291
CEA S.à r.l.	45309	SEMIKA Spf S.A.	45292
Central European Closures S.à r.l.	45310	Sensata Investment Company S.C.A.	45299
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.	45310	Shangri-La Hotels (Europe)	45298
Daloo Finances S.à r.l.	45312	Sky Solar Energy S.à r.l.	45291
E/Shelter S.à r.l.	45298	SMSC Trading	45299
Fabso Promotions S.A.	45295	Sunrise Holdings S.à r.l.	45292
Gestions Financières S.A.	45311	TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksem- burgu	45300
INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l.	45308	Techprint S.A.	45302
Inveskar S.A.	45294	Tension Holdco S.à r.l.	45299
Jaed S.à r.l.	45307	Tivoli Holdings S.à r.l.	45299
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	45303	TLcom II Holdings S.à r.l.	45302
Just Urban Store	45300	Tom Diederich Sàrl	45306
KTS S.à r.l.	45285	Townsend Investment V S.à r.l.	45311
Lai Fu Luxembourg S.A.	45310	Verizon International Inc. Luxembourg S.C.S.	45306
Lartel S.A.	45306	Vespa A S.C.A.	45307
L.I.F.E. Corporation S.A.	45266	Waterslim Holding S.à r.l.	45308
North Miami Beach Investment Corp. S.A.	45276	WI-BA-LUX S.à r.l.	45308
PK201 SA	45303	Ysope S.A.	45308

L.I.F.E. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.072.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourteenth of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Marco LONGINOTTI BUITONI, self-employed entrepreneur, residing at Panorama, Edificio Vista Real PH B Lomas de San Roman, Caracas (Venezuela),

here represented by Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (“société anonyme”) under the name of “L.I.F.E Corporation S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is to develop and create software, mobile, and hardware applications utilizing converging technologies (i.e., but not limited to incorporating electronics, software, biometrics), alone or in conjunction with soft-goods (i.e. textile, fabrics, and/or related apparel merchandise) and/or hard-goods (i.e. but not limited to exercise equipment/durable goods/wrist bands). The Company software applications, in conjunction with the Internet, Mobile devices, and other communication tools will be utilized to create visual, audio and tactile effects that are controlled by the User of such applications either on soft-goods or hard-goods, in order to sense, read, analyze, respond, and exchange content/data feedback with such User via a variety of communication protocols. Initial applications may utilize apparel applications (i.e. but not limited to T-Shirts, Jerseys, Hoodies) evolving from Entertainment Wear to Performance Wear.

The Company will develop either alone, with partnerships, or via acquisition additional specialized location based elements and tracking components, inks, Nano formulations, conductive materials, component transmitters, analysis and artificial intelligence response software and hardware, receivers, low, no, and high powered sensors, printed speakers, connectors, Bluetooth and USB functions, energy generating elements, medical and wellness tracking and feedback devices, body movement and efficiencies and mechanism for tracking and analyzing the same, and other such like elements, alone or in conjunction with each other, to enhance the functionality of the Companies products.

The Company may also create, acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The purpose of the Company is also the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at FOUR HUNDRED THOUSAND EUROS (400,000.-EUR), represented by FOUR HUNDRED THOUSAND (400,000) shares of a par value of ONE EUR (1.-EUR) each.

For the period foreseen herebelow, the corporate capital may be increased from its present amount up to TEN MILLION EUROS (10,000,000.-EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE EURO (1.-EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed dated February 14, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Thursday of the month of June at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year - Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
2. The first general meeting will be held in the year 2013.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the four hundred thousand (400,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Marco LONGINOTTI BUITONI, prenamed and represented as said before, and paid up to twenty-five percent (25%) by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euros (100,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
2. The number of directors is fixed at five (5) and that of the auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - a) Mr. Patrick MEUNIER, economic council, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
 - b) Mr. Patrick HOUBERT, lawyer, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
 - c) Mr. Gian Luigi LONGINOTTI BUITONI, entrepreneur, residing at Quinta la Montana, Calle Bocono, Collinas de Bello Monte, Caracas (Venezuela);
 - d) Mr. Scott WILKER, inventor / entrepreneur, residing at 139 Central Avenue Glen Rock, New Jersey 07452 (United States of America); and
 - e) Mr. Marco LONGINOTTI BUITONI, self-employed entrepreneur, residing at Panorama, Edificio Vista Real PH B Lomas de San Roman, Caracas (Venezuela).
4. The private limited liability company "READ S.à r.l.", established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 45083, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints:
 - Mr. Gian Luigi LONGINOTTI BUITONI, prenamed, as chairman of the board of directors, and
 - Mr. Gian Luigi LONGINOTTI BUITONI, Mr. Scott WILKER and Mr. Marco LONGINOTTI BUITONI, prenamed, as managing directors, each of them with power to bind validly of the Company in any circumstances by his individual signature.
6. The mandates of the directors, the managing directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Marco LONGINOTTI BUITONI, entrepreneur indépendant, demeurant à Panorama, Edificio Vista Real PH B Lomas de San Roman, Caracas (Venezuela),

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "L.I.F.E. Corporation S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est de développer et créer des applications logicielles (software), hardware et de téléphonie mobile en utilisant des technologies convergentes (telles et sans que cela soit exhaustif, l'incorporation de circuits électroniques, logiciels et biométriques), seules ou en conjonction avec des textiles (tissus et/ou vêtements s'y rapportant) et/ou des biens durables (tels et sans que cela soit exhaustif, du matériel d'entraînement / des biens d'équipement ou de consommation / des bracelets). Les applications logicielles de la Société, en conjonction avec l'Internet, des appareils de téléphonie mobile, et tout autre instrument de communication, seront utilisées en vue de créer des effets visuels, audio et tactiles qui seront contrôlés par l'Utilisateur de telles applications par le biais soit de textiles soit de biens durables, en vue de capter, lire, analyser, répondre and échanger des contenus/ retour d'informations avec cet Utilisateur à travers une série de protocoles de communication. Les applications initiales pourront utiliser des applications vestimentaires (telles et sans que cela soit exhaustif, des T-shirts, Pulls/Chandails, Capuches de survêtement) allant des produits de divertissement à ceux de performance.

La Société développera seule ou en partenariat, ou par le biais de contrats d'acquisition, d'autres produits spécialisés en matière de localisation ainsi que des composants de repérage, des encres, des formulations à l'échelle nanométrique, des matériaux conducteurs, des composants d'émetteurs, des logiciels et hardware de réponse, d'analyse et d'intelligence artificielle, des récepteurs, des capteurs à basse ou haute ou sans tension, des hauts parleurs imprimés, des connecteurs, des fonctions Bluetooth et USB, des éléments générateurs d'énergie, des appareils de repérage médical et de bien-être, des appareils de retours d'information, de mouvements corporels ainsi que des fonctionnalités et mécanismes destinés au repérage et à l'analyse de tels appareils, ainsi que tout élément, seul ou en conjonction avec d'autres, destiné à améliorer la fonctionnalité des produits de la Société.

La Société peut aussi créer, acquérir et gérer tous les brevets et autres droits dérivés de ces brevets ou les complétant.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,-EUR), représenté par QUATRE CENT MILLE (400.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,-EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution daté du 14 février 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} Jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quatre cent mille (400.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Marco LONGINOTTI BUITONI, préqualifié et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
 - b) Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
 - c) Monsieur Gian Luigi LONGINOTTI BUITONI, entrepreneur, demeurant à Quinta la Montana, Calle Bocono, Colinas de Bello Monte, Caracas (Venezuela);
 - d) Monsieur Scott WILKER, inventeur / entrepreneur, demeurant à 139 Central Avenue Glen Rock, New Jersey 07452 (Etats-Unis d'Amérique); et
 - e) Monsieur Marco LONGINOTTI BUITONI, entrepreneur indépendant, demeurant à Panorama, Edificio Vista Real PH B Lomas de San Roman, Caracas (Venezuela).
4. La société à responsabilité limitée "READ S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45083, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme:
 - Monsieur Gian Luigi LONGINOTTI BUITONI, préqualifié, comme président du conseil d'administration, et
 - Monsieur Gian Luigi LONGINOTTI BUITONI, Monsieur Scott WILKER et Monsieur Marco LONGINOTTI BUITONI, préqualifiés, comme administrateurs-délégués, chacun d'eux avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.
6. Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2012. LAC/2012/8261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012025452/546.

(120032919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 février 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 février 2012, que:

1. L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Alvaro Carnevale et Guillaume Le Bouar et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

2. L'assemblée prend acte de la démission de la société à responsabilité VERIDICE Sàrl de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet 30 décembre 2011. Elle décide d'accepter cette démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité CONCILIUM Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018

4. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur-délégué et décide de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur unique de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

PROJET ROUMANIE S.A.

Référence de publication: 2012031505/30.

(120041355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

North Miami Beach Investment Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 64.614.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of February.

Before Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, the undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NORTH MIAMI BEACH INVESTMENT CORP. S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 64.614, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 22 May 1998, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 587 of 13 August 1998; and; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 10 May 2005, published in the Memorial C number 1263 of 24 November 2005.

The meeting is presided by Mr. Olivier Slusny, professionally residing at 71A, rue de la Victoire, B-1060 Bruxelles (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Michael Amodio, chartered-accountant, professionally residing at 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Transfer of the registered office of the Company.
- 2.- Full restatement of the Articles of Association of the Company.
- 3.- Acceptance of the resignation of the Directors and the Statutory Auditors; discharge to be granted.
- 4.- Appointment of Mr. Olivier Slusny as Sole Director of the Company.
- 5.- Appointment of MGMT Consult S.à r.l. as Statutory Auditor of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from its present location at 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg to 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg with immediate effect.

Second resolution

The meeting decides to fully restate the Articles of Association of the Company so that as from now on they will read as follows:

“Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the “1915 Law”) and by the present articles (the “Articles”).

1.2 The Company exists under the corporate name of “NORTH MIAMI BEACH INVESTMENT CORP. S.A.”.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the “Board of Directors”) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The purpose of the Company is the performance of all real estate operations by way of sale, purchase, leasing, rent, development or any other way.

The purpose of the Company is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty-four Euros and eighty Eurocents (EUR 24.80) each, carrying one voting right in the General Meetings.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or by the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the convening notice on the second Wednesday of May, at 11:00 a.m.

If such day is a legal and/or bank holiday in Luxembourg, the general meeting will be held on the following business day.

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

17. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

18. Business year.

18.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

20.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

21. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.”

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Daniel Pechon, Mr. Guy Feite and Mrs Michèle Cabassi from their position as Directors of the Company and the resignation of MPM International S.A. from its position as Statutory Auditor with immediate effect and to grant them full and complete discharge for the lawful performance of their mandate until that date.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Olivier Slusny, born on 29 March 1946 in Uccle (Belgium) professionally residing at 71A, rue de la Victoire, B-1060 Bruxelles, as Sole Director of the Company for a renewable period of six (6) years terminating on the occasion of the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the annual accounts for the financial year 2016 which will be held in 2017.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint MGMT Consult S.à r.l., a Société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Luxembourg under number B 162.047 as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years terminating on the occasion of the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the annual accounts for the financial year 2016 which will be held in 2017.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, agissant en lieu et place de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui aura la garde des présentes minutes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NORTH MIAMI BEACH INVESTMENT CORP. S.A.», ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg section B numéro 64.614, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 22 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et

Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 587 du 13 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 10 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1263 du 24 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Slusny, demeurant professionnellement 1A, rue de la Victoire, B-1060 Bruxelles (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Michael Amodio, demeurant professionnellement 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société.
- 2.- Refonte complète des statuts de la Société.
- 3.- Acceptation de la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes; décharge.
- 4.- Nomination de Monsieur Olivier Slusny en tant qu'administrateur unique de la Société.
- 5.- Nomination de MGMT Consult S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg au 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «NORTH MIAMI BEACH INVESTMENT CORP. S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières par voie d'achat, de vente location, mise en valeur ou tout autre moyen.

La Société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir des titres et droits par voie de

participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de tout autre manière, et notamment l'acquisition de brevets, licence, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement à son objet ou ayant un objet analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre Euros et quatre-vingt centimes d'Euros) chacune, disposant pour chacune d'entre elles d'une voix aux Assemblées Générales.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous

les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second mercredi du mois de mai, à 11 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Daniel Pechon et Guy Feite et Madame Michèle Cabassi de leurs fonctions d'Administrateur de la Société et accepter la démission de MPM International S.A. de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à cette date.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Olivier Slusny, né le 29 mars 1946 à Uccle (Belgique) demeurant professionnellement au 71A, rue de la Victoire, B-1060 Bruxelles en tant qu'Administrateur unique de la Société avec effet immédiat pour une période de 6 (six) ans renouvelable expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels de 2016 qui se tiendra en 2017.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer MGMT Consult S.à r.l., une Société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 162.047 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat pour une période de 6 (six) ans renouvelable expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels de 2016 qui se tiendra en 2017.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Slusny, M. Amodio, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7294. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012026082/465.

(120033821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

KTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.050.

—

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company "KTS S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 150050, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on December 11, 2009, published in the Mémorial C number 96 of January 14, 2010.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of thirty (30) class B shares, forty (40) class C shares, forty (40) class D shares, forty (40) class E shares, thirty (30) class F shares, thirty (30) class G shares, thirty (30) class H shares, thirty (30) class I shares and thirty (30) class J shares into three hundred (300) class A shares.

2. Increase of the corporate capital to the extent of seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) by the issue of six hundred (600) new class A shares with a nominal value of twelve Euro and fifty Cents (EUR 12.50) each, having the same rights and obligations as the existing class A shares.

3. Subscription of three hundred (300) new class A shares by Mr. Piotr SKERCZYNSKI, born on December 28, 1965 at Dzierzoniów, Poland, residing professionally at 320 Rakowiska, 21-500 Biala Podlaska, Poland, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, deriving from a shareholder's advance and amounting to three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,750.-).

4. Subscription of three hundred (300) new class A shares by Mr. Pawel SKERCZYNSKI, born on December 28, 1965 at Dzierzoniów, Poland, residing professionally at 320 Rakowiska, 21-500 Biala Podlaska, Poland, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, deriving from a shareholder's advance and amounting to three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,750.-).

5. Amendment of article 10 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

" **Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall be able to redeem each of class A to class J shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares or whole classes of shares have to be redeemed;

- the maximum redemption price (the "Redemption Price") of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class(es) of shares to be redeemed. The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder may also freely decide to redeem the shares for an amount lower than the Redemption Price;

- the Available Amount shall be determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than one (1) month from the date of the reduction of share capital and the subsequent cancellation of the shares of the relevant class(es). The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits ("P") (i) less any losses including carried forward losses ("L") (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves ("SR") less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination ("LR"). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$. The Available Amount, as determined by using the formula described here above, can be increased by any surplus cash or/and assets available to the Company at the time of the redemption, such surplus cash or/and assets being paid from the share premium account up to the amount of the share premium at the time of the redemption;

- the redemption shall be carried out by the execution of a repurchase agreement between the Company and its shareholders followed by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, resolving to cancel the shares redeemed according to the repurchase agreement; and

- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital."

6. Decrease of the corporate capital by an amount of eight hundred and seventy five Euro (EUR 875.-) in order to reduce it from its current amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) down to nineteen thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 19,125.-) by the cancellation of seventy (70) class J shares, having a nominal value of twelve Euro and fifty Cents (EUR 12.50) each and held by the Company.

7. Amendment of article five of the Company's articles of association which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at nineteen thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 19,125.-) represented by one thousand (1,000) class A shares, seventy (70) class B shares, sixty (60) class C shares, sixty (60) class D shares, sixty (60) class E shares, seventy (70) class F shares, seventy (70) class G shares, seventy (70) class H shares and seventy (70) class I shares, each having a par value of twelve Euro and fifty Cents (EUR 12.50).

Save when the context requires otherwise, any reference made herein to the "shares" shall include the class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares and any reference made herein to the "shareholders" shall include the class A, B, C, D, E, F, G, H and I shareholders. "

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

Thirty (30) class B shares, forty (40) class C shares, forty (40) class D shares, forty (40) class E shares, thirty (30) class F shares, thirty (30) class G shares, thirty (30) class H shares, thirty (30) class I shares and thirty (30) class J shares are converted into three hundred (300) class A shares.

Second resolution

The corporate capital is increased to the extent of seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) by the issue of six hundred (600) new class A shares with a nominal value of twelve Euro and fifty Cents (EUR 12.50) each, having the same rights and obligations as the existing class A shares.

Subscription - Payment

The six hundred (600) new class A shares with a nominal value of twelve Euro and fifty Cents (EUR 12.50) each are subscribed as follows:

- three hundred (300) new class A shares are subscribed by Mr. Piotr SKERCZYNSKI, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, deriving from a shareholder's advance and amounting to three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,750.-).

- three hundred (300) new class A shares are subscribed by Mr. Pawel SKERCZYNSKI, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, deriving from a shareholder's advance and amounting to three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,750.-).

Consequently, both claims will be cancelled to the extent of the amount of the contributions.

Both shareholders are represented by Mr. Alain THILL, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

Third resolution

Article ten of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

" **Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall be able to redeem each of class A to class J shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares or whole classes of shares have to be redeemed;
- the maximum redemption price (the "Redemption Price") of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class(es) of shares to be redeemed. The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder may also freely decide to redeem the shares for an amount lower than the Redemption Price;
- the Available Amount shall be determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than one (1) month from the date of the reduction of share capital and the subsequent cancellation of the shares of the relevant class(es). The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits ("P") (i) less any losses including carried forward losses ("L") (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves ("SR") less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination ("LR"). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$. The Available Amount, as determined by using the formula described here above, can be increased by any surplus cash or/and assets available to the Company at the time of the redemption, such surplus cash or/and assets being paid from the share premium account up to the amount of the share premium at the time of the redemption;
- the redemption shall be carried out by the execution of a repurchase agreement between the Company and its shareholders followed by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, resolving to cancel the shares redeemed according to the repurchase agreement; and
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital."

Fourth resolution

The corporate capital is reduced by an amount of eight hundred and seventy five Euro (EUR 875.-) in order to reduce it from its current amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) down to nineteen thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 19,125.-) by the cancellation of seventy (70) class J shares, having a par value of twelve Euro and fifty Cents (EUR 12.50) each and held by the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the previous resolutions, article five of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at nineteen thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 19,125.-) represented by one thousand (1,000) class A shares, seventy (70) class B shares, sixty (60) class C shares, sixty (60) class D shares, sixty (60) class E shares, seventy (70) class F shares, seventy (70) class G shares, seventy (70) class H shares and seventy (70) class I shares, each having a par value of twelve Euro and fifty Cents (EUR 12.50).

Save when the context requires otherwise, any reference made herein to the "shares" shall include the class A, B, C, D, E, F, G, H and I shares and any reference made herein to the "shareholders" shall include the class A, B, C, D, E, F, G, H and I shareholders."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand two hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "KTS S.à r.l." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 150050, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 96 du 14 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion de trente (30) parts de classe B, quarante (40) parts de classe C, quarante (40) parts de classe D, quarante (40) parts de classe E, trente (30) parts de classe F, trente (30) parts de classe G, trente (30) parts de classe H, trente (30) parts de classe I et trente (30) parts de classe J en trois cents (300) parts de classe A.

2. Augmentation du capital de la société à concurrence de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) par l'émission de six cents (600) parts de classe A nouvelles d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A existantes.

3. Souscription de trois cents (300) parts de classe A nouvelles par Monsieur Piotr SKERCZYNSKI, né le Décembre 1965 à Dzierzoniów, Pologne, demeurant professionnellement à 320 Rakowiska, 21-500 Biala Podlaska, Pologne, et libération intégrale desdites parts par ce dernier par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à ce dernier, provenant d'une avance d'actionnaire et s'élevant à trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.750,-).

4. Souscription de trois cents (300) parts de classe A nouvelles par Monsieur Pawel SKERCZYNSKI, né le Décembre 1965 à Dzierzoniów, Pologne, demeurant professionnellement à 320 Rakowiska, 21-500 Biala Podlaska, Pologne, et libération intégrale desdites parts par ce dernier par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à ce dernier, provenant d'une avance d'actionnaire et s'élevant à trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.750,-).

5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra racheter chacune des parts sociales de classe A à J, dans le cadre d'une réduction de capital par l'annulation des parts sociales rachetées, sous les conditions suivantes:

- le rachat doit concerner l'ensemble des parts sociales d'une classe ou de plusieurs classes;

- le prix de rachat maximum (le "Prix de Rachat") de chaque part sociale sera calculé en divisant le montant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la ou les classe(s) de parts sociales rachetée(s). L'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique pourront librement décider de racheter les parts sociales pour un montant inférieur au Prix de Rachat;

- le Montant Disponible sera déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique, sur le fondement des comptes intermédiaires de la Société. Ces comptes intermédiaires de la Société doivent être préparé sur la base d'une date qui ne peut être inférieur à un (1) mois avant la date prévue pour la réduction du capital social et l'annulation subséquente des parts sociales de la classe ou des classes de parts sociales concernées. Le Montant Disponible sera égal au total du bénéfice net de la société, y inclus tout bénéfice reporté («P») (i) réduit de toute perte y inclus les pertes reportées («L») (ii) augmenté de toute prime d'émission librement distribuable (pour un montant maximum ne dépassant pas L), de même que toute autre réserve librement distribuable («SR») réduite (ii) de toute somme obligatoirement placée en réserve(s) par l'effet de la loi ou des statuts au jour de la décision («LR»). Ce Montant disponible est déterminé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$. Le montant disponible, tel que déterminé par la formule décrite ci-dessus, peut être augmenté de tout surplus de liquidités et/ou d'avoirs disponibles à la Société au jour du rachat, ce surplus de liquidités et/ou d'avoirs étant payé par le compte prime d'émission pour un montant maximum équivalent à la prime d'émission au jour du rachat;

- le rachat est effectué par la conclusion d'un contrat de rachat entre la Société et ses associés suivi d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée votée à la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social, décidant d'annuler les actions rachetées en conformité avec le contrat de rachat; et

- les parts sociales rachetées doivent être annulées une fois le capital social réduit."

6. Réduction du capital social d'un montant de huit cent soixante-quinze Euros (EUR 875,-) pour le réduire de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) à dix-neuf mille cent vingt-cinq Euros (EUR 19.125,-) par l'annulation de soixante-dix (70) parts de classe J, ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12.50) chacune et détenues par la Société.

7. Modification de l'article cinq des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à dix-neuf mille cent vingt-cinq Euros (EUR 19.125,-) représenté par mille (1.000) parts de classe A, soixante-dix (70) parts de classe B, soixante (60) parts de classe C, soixante (60) parts de classe D, soixante (60) parts de classe E, soixante-dix (70) parts de classe F, soixante-dix (70) parts de classe G, soixante-dix (70) parts de classe H et soixante-dix (70) parts de classe I, chacune ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12.50).

Sauf si le contexte en requiert autrement, toute référence faite dans le présent acte à une "part" devra être interprétée comme incluant les parts de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I ainsi que toute référence faite aux "associés" devra être interprétée comme incluant les associés de parts de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Trente (30) parts de classe B, quarante (40) parts de classe C, quarante (40) parts de classe D, quarante (40) parts de classe E, trente (30) parts de classe F, trente (30) parts de classe G, trente (30) parts de classe H, trente (30) parts de classe I et trente (30) parts de classe J sont converties en trois cents (300) parts de classe A.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) par l'émission de six cents (600) parts de classe A nouvelles d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A existantes.

Souscription et libération

Les six cents (600) parts de classe A nouvelles d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune sont souscrites comme suit:

- trois cents (300) parts de classe A nouvelles sont souscrites par Monsieur Piotr SKERCZYNSKI, prénommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à ce dernier, provenant d'une avance d'actionnaire et s'élevant à trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.750,-).

- trois cents (300) parts de classe A nouvelles sont souscrites par Monsieur Pawel SKERCZYNSKI, prénommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à ce dernier, provenant d'une avance d'actionnaire et s'élevant à trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 3.750,-).

Par conséquent, les deux créances seront annulées à concurrence du montant des deux apports.

Les deux actionnaires sont représentés par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Troisième résolution

L'article dix des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra racheter chacune des parts sociales de classe A à J, dans le cadre d'une réduction de capital par l'annulation des parts sociales rachetées, sous les conditions suivantes:

- le rachat doit concerner l'ensemble des parts sociales d'une classe ou de plusieurs classes;

- le prix de rachat maximum (le "Prix de Rachat") de chaque part sociale sera calculé en divisant le montant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la ou les classe(s) de parts sociales rachetée(s). L'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique pourront librement décider de racheter les parts sociales pour un montant inférieur au Prix de Rachat;

- le Montant Disponible sera déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique, sur le fondement des comptes intérimaires de la Société. Ces comptes intérimaires

de la Société doivent être préparé sur la base d'une date qui ne peut être inférieur à un (1) mois avant la date prévue pour la réduction du capital social et l'annulation subséquente des parts sociales de la classe ou des classes de parts sociales concernées. Le Montant Disponible sera égal au total du bénéfice net de la société, y inclus tout bénéfice reporté («P») (i) réduit de toute perte y inclus les pertes reportées («L») (ii) augmenté de toute prime d'émission librement distribuable (pour un montant maximum ne dépassant pas L), de même que toute autre réserve librement distribuable («SR») réduite (iii) de toute somme obligatoirement placée en réserve(s) par l'effet de la loi ou des statuts au jour de la décision («LR»). Ce Montant disponible est déterminé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$. Le montant disponible, tel que déterminé par la formule décrite ci-dessus, peut être augmenté de tout surplus de liquidités et/ou d'avoirs disponibles à la Société au jour du rachat, ce surplus de liquidités et/ou d'avoirs étant payé par le compte prime d'émission pour un montant maximum équivalent à la prime d'émission au jour du rachat;

- le rachat est effectué par la conclusion d'un contrat de rachat entre la Société et ses associés suivi d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée votée à la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social, décidant d'annuler les actions rachetées en conformité avec le contrat de rachat; et

- les parts sociales rachetées doivent être annulées une fois le capital social réduit."

Quatrième résolution

Le capital social est réduit d'un montant de huit cent soixante-quinze Euros (EUR 875,-) pour le réduire de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) à dix-neuf mille cent vingt-cinq Euros (EUR 19.125,-) par l'annulation de soixante-dix (70) parts de classe J, ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12.50) chacune et détenues par la Société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article cinq des statuts de la Société se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à dix-neuf mille cent vingt-cinq Euros (EUR 19.125,-) représenté par mille (1.000) parts de classe A, soixante-dix (70) parts de classe B, soixante (60) parts de classe C, soixante (60) parts de classe D, soixante (60) parts de classe E, soixante-dix (70) parts de classe F, soixante-dix (70) parts de classe G, soixante-dix (70) parts de classe H et soixante-dix (70) parts de classe I, chacune ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12.50).

Sauf si le contexte en requiert autrement, toute référence faite dans le présent acte à une "part" devra être interprétée comme incluant les parts de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I ainsi que toute référence faite aux "associés" devra être interprétée comme incluant les associés de parts de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I.”

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille deux cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011 Relation GRE/2011/4493. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028158/312.

(120036815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Rangiroya, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.904.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet immédiat, de mon mandat de gérant de la Société RANGIROA Sàrl avec adresse au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce sous le numéro B-111904.

Capellen, le 8 mars 2012.

SEREN

Référence de publication: 2012030581/12.

(120039682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.698.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012029473/13.

(120038154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

RE Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.034.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012029475/13.

(120038268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Sky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.548.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012029499/13.

(120038247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.297.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance en date du 08/03/2012

Résolution unique

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 25Q boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 16/02/2012.

Luxembourg, le 08/03/2012.

Taavi Davies

Gérant A

Référence de publication: 2012030274/15.

(120039819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Sunrise Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.254.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012029505/13.

(120038217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

SEMIKA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.245.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029511/10.

(120038297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

CCA Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CCA BENELUX S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme (Luxembourg public limited liability company), having his registered office at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B. 82.988, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on 29 June 2001, published in the "Mémorial C" number 41 dated on 9 January 2002.

The meeting is presided by Mr Jean-Philippe LAHORGUE, with professional address at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

The chairman appoints as secretary Mr Guillaume WINCKEL, with professional address at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, and the meeting elects as scrutineer Mrs Christelle LANGLOIS, with professional address at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed hereto to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 1.000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 31.- (thirty-one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the date of the annual general meeting of shareholders.
2. Subsequent amendment to article 8, first paragraph of the Company's Articles of Association.

After approval of the above statements, the shareholders of the Company passed the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders so that it be held on the third Thursday of June of each year at 11.00 a.m.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8. Annual general meeting of shareholders (1st paragraph).** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of June, at 11.00 a.m."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CCA BENELUX S.A. (ci-après «la Société»), société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 82.988, constituée par acte notarié reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 41 du 9 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe LAHORGUE, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Le président a nommé en qualité de secrétaire Monsieur Guillaume WINCKEL, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, et l'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Le président requiert le notaire d'acter ce que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations signées par les comparants resteront annexées au présent acte.

II.- Il émane de la liste de présence, que les 1.000 (mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1^{er} des Statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte qu'elle soit tenue le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Assemblée générale annuelle (1^{er} alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jean-Philippe LAHORGUE, Guillaume WINCKEL, Christelle LANGLOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4817. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029110/96.

(120038488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Inveskar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.809.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le jeudi 1^{er} mars 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2012 que:

1) Le Conseil d'Administration a décidé d'élire à la fonction d'administrateur-délégué:

- La société IMACORP, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION S.A. établie et ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 26257 et ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Louis Richard, né le 25 février 1945 à F-50400 Granville, demeurant 80, rue Blanche à F-75009 Paris.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2018.

2) Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Jean-Louis Richard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012030458/22.

(120039942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

REDCOR Reaseguros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 153.252.

Extraits du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2012

Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013 qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012030582/12.

(120039969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Fabso Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 167.241.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-quatrième jour de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société FABSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-2561 Luxembourg, 89, Rue de Strasbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.326, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Fabrizio Sorcinelli, employé privé, demeurant à L-5880 Hesperange, 82, Ceinture Um Schlass.

Lequel comparant représenté comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „FABSO PROMOTIONS S.A.“.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière notamment, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la construction, la transformation, l'acquisition, la vente, l'achat pour son propre compte ou celui de tiers, de tous biens immeubles, la location et la gestion desdits biens, ainsi que la promotion immobilière.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La société pourra emprunter par voie hypothécaire et concéder des avances à des sociétés du groupe, ou se porter caution réelle d'engagements, même pour tiers.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000.-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000.-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations

effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, La société FABSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-2561 Luxembourg, 89, Rue de Strasbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.326, déclare souscrire les 100 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000.-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Fabrizio Sorcinelli, employé privé, né le 12 janvier 1955 à Fano (Italie) demeurant à L-5880 Hesperange, 82, Ceinture Um Schlass.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FABSO S.à.r.l., avec siège social à L-2561 Luxembourg, 89, Rue de Strasbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.574.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabrizio Sorcinelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 février 2012. LAC/2012/9249. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029204/185.

(120038386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63894 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029515/10.

(120038327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

E/Shelter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 622.875,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.501.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Mr Don Blenko de sa fonction de gérant A avec effet au 31 décembre 2011;
- d'accepter la démission de Mr Roger Orf de sa fonction de gérant A avec effet au 31 décembre 2011;
- de nommer Mr Rupprecht Rittweger, né le 15 juin 1970 à Munich, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle Mauerkirchstrasse 112, 81925 Munich, Allemagne en tant que gérant A de la Société avec effet au 31 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- Luxembourg Corporation Company S.A., gérant C
- Mme Christelle Ferry, gérant B
- Mr Rupprecht Rittweger, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030362/21.

(120039957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

SMSC Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 151.681.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 décembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012029519/13.

(120038231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Tension Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012029531/10.

(120038467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Tivoli Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 163.084.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 décembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012029533/13.

(120038232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 30 décembre 2010

En date du 30 décembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Wlchael COLATO en tant que commissaires aux comptes de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Jeffrey SCHERER, né le 10 juin 1975 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 111, Huntington Avenue, MA 02199 Boston, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Depuis cette date, les personnes chargées du contrôle des comptes de la Société sont les suivantes:

- Madame Ruth SPRINGHAM, commissaire aux comptes
- Monsieur Michael GOSS, commissaire aux comptes
- Monsieur Jeffrey SCHERER, commissaire aux comptes
- ERNST & YOUNG, Réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Sensata Investment Company S.C.A

Signature

Référence de publication: 2012030593/23.

(120040158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon Callahan

Représentant permanent de la succursale

Référence de publication: 2012029541/11.

(120038567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Just Urban Store, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3433 Dudelange, 5, rue des Bouleaux.

R.C.S. Luxembourg B 167.251.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Sabino MASTRAPASQUA, employé de bureau, né à Canosa di Puglia (Italie), le 6 mai 1969, et son épouse
- 2.- Maria Fernanda HENRIQUES DA SILVA, secrétaire médicale, née à Salvaterra De Magos (Portugal), le 20 octobre 1969, demeurant ensemble à L-3433 Dudelange, 5, rue des Bouleaux.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Just Urban Store (en abrégé: J.U.S.) SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles de confection homme, femme et enfants, d'articles de maroquinerie, de chaussures, bijoux et accessoires ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Sabino MASTRAPASQUA, employé de bureau, né à Canosa di Puglia (Italie), le 6 mai 1969, demeurant à L-3433 Dudelange, 5, rue des Bouleaux, cinquante parts	50
2.- Maria Fernanda HENRIQUES DA SILVA, secrétaire médicale, née à Salvaterra De Magos (Portugal), le 20 octobre 1969, demeurant à L-3433 Dudelange, 5, rue des Bouleaux, cinquante parts	50
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3433 Dudelange, 5, rue des Bouleaux.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Sabino MASTRAPASQUA, employé de bureau, né à Canosa di Puglia (Italie), le 6 mai 1969, demeurant à L-3433 Dudelange, 5, rue des Bouleaux, gérant administratif;

2.- Maria Fernanda HENRIQUES DA SILVA, secrétaire médicale, née à Salvaterra De Magos (Portugal), le 20 octobre 1969, demeurant à L-3433 Dudelange, 5, rue des Bouleaux, gérante technique.

La société est engagée par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mastrapasqua, Henriques Da Silva et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 février 2012. Relation EAC/2012/2725. Reçu soixante quinze euros 75.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012029305/72.

(120038533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Provimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 février 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 février 2012, que:

1. L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Sven Frisch, Frank Wegner et Alexander Mayer-Groth et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

2. L'assemblée prend acte de la démission de la société à responsabilité VERIDICE Sàrl de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet 30 décembre 2011. Elle décide d'accepter cette démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité CONCILIUM Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018

4. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur-délégué et décide de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur unique de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

PROVIMENTUM III S.A.

Référence de publication: 2012031507/30.

(120041425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

TLcom II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.485.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 octobre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012029544/13.

(120038174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Techprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est).

R.C.S. Luxembourg B 30.138.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 juin 2011

L'assemblée générale extraordinaire de TECHPRINT S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Bernard Riccobono, président, demeurant à F-30740 Le Callar, Mas Rabinell Route des Près
- Monsieur Guillaume Riccobono, administrateur, demeurant à F-34740 Vendargues, 10 rue de l'Olivette
- Monsieur Jean-François Brient, administrateur, demeurant à L-2336 Luxembourg, 17 Montée Pilate
- Monsieur Patrick Brient, administrateur, demeurant à L-2336 Luxembourg, 17 Montée Pilate

Est réélu Administrateur Délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Jean-François Brient, administrateur, demeurant à L-2336 Luxembourg, 17 Montée Pilate

Est réélu réviseur d'entreprise pour une durée de 1 ans la société:

- FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

83, rue de la Libération

L-5969 ITZIG

Itzig, le 8 mars 2012.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012030639/23.

(120040118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 10.958.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 03 Février 2012

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a noté la démission de Mme Claudia Slacik en tant qu'Administrateur de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en date du 24 Octobre 2011.

ET a décidé de coopter la personne suivante en remplacement de Mme Claudia Slacik à compter du 20 Février 2012:

- M. Timothy Gandy, Directeur, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., domicilié professionnellement Chaseside, BH7 7DA Bournemouth, Royaume-Uni.

Certifié conforme

Delphine Muriel

Secrétaire Générale par intérim

Référence de publication: 2012030467/17.

(120039977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

PK201 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 167.244.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme «JOTEM S.A. S.P.F.», établie et ayant son siège à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166865,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Luc SCHMITT, demeurant professionnellement à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, lequel peut valablement engager ladite société en toutes circonstances par sa seule signature.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PK201 SA".

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg le 12 septembre 1977, demeurant professionnellement à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

LG Management S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 156639.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: L. Schmitt, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 mars 2012. Relation: EAC/2012/2966. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029451/145.

(120038420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Tom Diederich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 121.057.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029546/10.

(120038264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Verizon International Inc. Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.584.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012029556/13.

(120038171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Lartel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.519.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 12.10.2011 in Luxembourg stattfand.

Erster Beschluss

Das Ausscheiden von den Administrateuren Frau Andrea Thielenhaus und von der Inter-Haus-Luxembourg S.A. wurde mit sofortiger Wirkung angenommen; ebenfalls das sofortige Ausscheiden von den Funktionen als Administrateuren-délegué.

Zweiter Beschluss

Frau Martina Bahr, geb. am 29/07/1971 und Herr Laurent Maraschin geb. am 31/08/1971 wurden als neue Administrateure der Firma mit dem Tage der Versammlung ernannt. Ihre Vollmachten werden mit der Generalversammlung für das Jahr 2011 der Aktionäre die im Jahre 2012 stattfinden wird, enden.

Die professionelle Adresse beider lautet: 74, Rue de Merl, L - 2146 Luxembourg.

Dritter Beschluss

Das Ausscheiden von dem Commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION S.A. wurde mit sofortiger Wirkung angenommen.

Herr Gerard Decker, wohnhaft 1A, rue Jules Wilhem, L - 2728 Luxembourg, wurde als neuer Commissaire aux comptes der Firma mit sofortiger Wirkung ernannt.

Seine Vollmacht wird mit der Generalversammlung für das Jahr 2011 der Aktionäre, die im Jahre 2012 stattfinden wird, enden.

Luxembourg, den 11.11.2011.

Référence de publication: 2012030479/25.

(120039639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Presslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 31.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012030562/9.

(120039563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Jaed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.871.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 8 mars 2012.

Résolution:

Le Conseil constate qu'en date du 30 décembre 2011 les 500 parts sociales détenues par AMADEUS SOLUTIONS S.A. établie et ayant son siège à Edificio PH plaza 2000, Calle 50, PA-0833 Panama City, Panama, sont vendues à la société ADRIAN OVERSEAS S.A., établie et ayant son siège à Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre MMG, 2do Piso, Panama City, Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030468/17.

(120039505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.458.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029558/10.

(120038504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 34.405.

EXTRAIT

Suivant décision des deux associés de la Société en date du 29 février 2012, M. Nicolas Bérard a été démis de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière de la Société. M. Bertrand Reimmel et Mme Simone Thelen, ayant tous deux leur adresse professionnelle établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés qui aura lieu en 2012. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Christopher Bricker;
- Louis Mangan;
- Silvio Cruz;
- Yves Prussen;
- Simone Thelen; et
- Bertrand Reimmel.

Suivant décision du conseil de gérance de la Société en date du 6 mars 2012, M. Bertrand Reimmel et Mme Simone Thelen, ayant tous deux leur adresse professionnelle établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ont été

nommés en tant que délégués à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée et Mme Virginie Pierlot a été nommée responsable administratif de la Société.

Les délégués à la gestion journalière de la Société sont: M. Bertrand Reimmel, M. Silvio Cruz et Mme Simone Thelen.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2012030774/26.

(120040460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012029566/10.

(120038276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

WI-BA-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012029569/10.

(120038479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 566.554,78.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.720.

En date du 29 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

En date du 29 février 2012, le Conseil de Gérance a pris note que la nouvelle adresse professionnelle des gérants suivants

- Robert-Jan Schol,

- Jorge Pérez Lozano,

est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 2 janvier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Pour la Société

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2012030455/21.

(120039703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Ysope S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.533.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 septembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012029579/13.

(120038181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Asteo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 164.062.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 08 mars 2012:

- Modification de l'adresse de l'associé unique, Monsieur Aubin Thomine-Desmazures 120, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Modification de l'adresse du gérant unique, Monsieur Aubin Thomine-Desmazures 120, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012030262/13.

(120039937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Bateos Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.940.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 1^{er} mars 2012

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Catherine CALVI avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Jacob EDANG.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Mademoiselle Céline JULIEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012030291/15.

(120040037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

CEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.543.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 28 février 2012

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 35 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012030328/13.

(120039804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 657.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.055.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 mars 2012

QD Hotel & Property Investment Limited transfère 26,280 actions ordinaires à QD Europe S.à r.l. en date du 7 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casinvest S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012030303/14.

(120039575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Central European Closures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 539.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.816.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 novembre 2011

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030305/15.

(120040051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

CPP Investment Board European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 512.125,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.828.

—
La Société prend note de la démission de M. Ganash Lokanathen, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 5 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012030337/13.

(120039571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Lai Fu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.168.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2012 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs:

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

-

b) commissaire aux comptes:

- Monsieur Michel SCHAEFFER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012030949/26.

(120040682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Gestions Financières S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.404.

Par la présente, je dénonce avec effet immédiat le siège social de la société GESTIONS FINANCIERES S.A.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

A. KRONSHAGEN.

Référence de publication: 2012030901/8.

(120040632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Ariep S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Townsend Investment V S.à r.l.)

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.729.

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtswohnsitz in Junglinster (Großherzogtums Luxemburg).

Ist erschienen:

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 68.040, hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Jean-Philippe LAHORGUE, Direktor, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die erschienene Komparentin ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „TOWNSEND INVESTMENT V S.à r.l.“, mit Sitz in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 117.729, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen von Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 7. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1786 vom 23. September 2006.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR), vollständig eingezahlt.

Die Gesellschafterin erklärt, dass sie ausführlich über die Beschlüsse informiert ist, die aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung:

1. Umbenennung des Gesellschaftsnamens in ARIEP und dementsprechende Änderung des Artikels 1, Paragraph 1 der Satzung.

2. Veränderung des Artikels 2, Paragraph 1 der Satzung wie folgt abzuändern „Zweck der Gesellschaft ist die Ausnützung eines Untersuchungsbüros, die Bereitstellung von Analyse, sowie das Consulting für Privatleute und Gesellschaften oder öffentlichen Organisationen, um das Sammeln von Informationen und die Ermittlung aller Art, unter Ausschluss jeglicher Sicherheitsaktivität -, zu leisten.“

3. Kündigung des Geschäftsführers der Gesellschaft und volle Entlastung für die Ausübung Ihres Mandates.

4. Bestellung eines neuen Geschäftsführers.

Als dann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst

Erster Beschluss

Es wird beschlossen den Namen der Gesellschaft von TOWNSEND INVESTMENT V S.à r.l. in „ARIEP S.à r.l.“ abzuändern und damit Artikel 1 Paragraph 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben

„ **Art. 1.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt die Bezeichnung ARIEP S.à r.l.“.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 2, Paragraph 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausnützung eines Privatdetektivbüros, die Bereitstellung von Analyse, sowie das Consulting für Privatleute und Gesellschaften oder öffentlichen Organisationen, um das Sammeln von Informationen und die Ermittlung aller Art, unter Ausschluss jeglicher Sicherheitsaktivität zu leisten.“

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt den Rücktritt von Herr Francesco ZITO als Geschäftsführer der Gesellschaft und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin benennt als alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer:

- Herr Riza BERBATI, Privatangestellte, geboren im Nabergjan/Peje, Kosovo, am 15. September 1968, mit Privatanschrift 2A, rue Gaich, L-9365 Eppeldorf, Grossherzogtums Luxemburg,

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtskräftig durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers vertreten.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Satzungsänderung von ihr getragen werden, werden auf 850,- EUR geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Philippe LAHORGUE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2012. Relation GRE/2012/58. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 7. März 2012.

Référence de publication: 2012030077/64.

(120038991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Daloo Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.037.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 28 février 2012

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 35 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012030341/13.

(120039805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.